



**ACTION SOCIALE**

## Préparer et bien vivre s

La commune propose aux administrés des permanences dans les domaines de la vie. Elles sont organisées en Mairie, au

*Publié le 10 décembre 2019*

## LE CENTRE D'INFORMATION, CONSEIL ET ACCUEIL DES SALARIÉS (CICAS). EXPERT DES RÉGIMES DE RETRAITES COMPLÉMENTAIRES AGIRC-ARRCO ET IRCANTEC

Lors des permanences, le conseiller informe les actifs sur leurs droits à la retraite complémentaire et accompagne les futurs retraités dans la constitution du dossier de retraite.



Sur rendez-vous au 0820.200.189

Permanences chaque 2ème et 4ème lundi du mois, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h15.

## LE SERVICE SOCIAL DE LA CAISSE D'ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL (CARSAT)

Cette permanence s'adresse aux salariés du régime général en arrêt maladie suite à accident de travail ou maladie. L'assistante du service social accompagne les assurés à leur sortie d'hospitalisation ou pour anticiper le retour au travail, aide aussi les publics fragilisés à préserver leur santé (accès aux soins ou prévention).

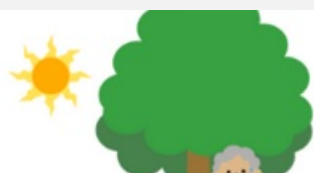
EN 1  
CLIC



Le mardi de 8h30 à 12h30, sur rendez-vous au 04.27.82.23.50

TOUTES CES PERMANENCES SONT GRATUITES, CONFIDENTIELLES ET RESPECTENT LES RÈGLES PROFESSIONNELLES ET DÉONTOLOGIQUES.

## ACTUALITÉS



POPULATION, SENIORS

### Canicule : comment bien se protéger ?

En cas de fortes chaleurs ou d'épisode caniculaire, les personnes âgées sont les premières exposées. Les risques pour la santé peuvent être élevés. De...



POPULATION

### Marchés forains des mercredis et samedis : port du masque fortement recommandé

Pour la sécurité de tous, le port du masque est très fortement recommandé dans l'enceinte des marchés de Craponne. Les gestes barrières et la...



CADRE DE VIE ET DÉVELOPPEMENT  
DURABLE

### Vigilance sécheresse activée sur l'ensemble de la Métropole jusqu'au 31 octobre 2020

Le Préfet du Rhône a placé en situation de vigilance sécheresse les cours d'eau de l'ensemble du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon...

 S'ABONNER

 TOUTES LES ACTUALITÉS



**MAIRIE DE CRAPONNE**

1 place Charles de Gaulle  
BP 14 - 69290 Craponne

**HORAIRES :**

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi :  
8h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30  
Mercredi et Samedi :  
8h30 > 12h

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés. Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout accepter

Personnaliser